



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Haute-Yamaska lance un projet pilote pour encadrer la cohabitation sur son réseau cyclable

Présence encadrée des chiens sur des zones ciblées

Granby, le 20 avril 2026 - La MRC de La Haute-Yamaska annonce la mise en place d'un projet pilote visant à encadrer la présence de chiens sur certaines sections ciblées de son réseau cyclable, en collaboration avec la Ville de Granby et la Ville de Waterloo.

Cette initiative vise à mieux organiser le partage de l'espace entre les différentes usagères et les différents usagers, tout en favorisant des déplacements sécuritaires.

« Ce projet pilote est essentiel pour nous permettre de prendre des décisions éclairées pour l'avenir, basées sur des données concrètes et sur l'expérience terrain », ajoute **René Beauregard, préfet de la MRC de La Haute-Yamaska**.

Porté par la Corporation d'aménagement récréotouristique de La Haute-Yamaska (CARTHY), ce projet sera déployé du 25 mai au 31 décembre 2026, à la suite de l'adoption du règlement municipal de la Ville de Granby prévue le 4 mai. La MRC a pour sa part adopté un avis de motion le 15 avril en vue d'encadrer le projet sur son territoire.

« Nous avons entendu les préoccupations et les besoins exprimés par les citoyennes et les citoyens. Ce projet pilote nous permet d'encadrer cette réalité de façon structurée, sur des zones ciblées, afin de mieux en comprendre les impacts », souligne **Annie Turcot, directrice générale de CARTHY**.

Sur le réseau du RÉSEAU VÉLO YAMASKA, la cohabitation entre les différents types d'usages est déjà une réalité. En effet, malgré l'interdiction actuelle, la présence de chiens est constatée sur le terrain. L'objectif est donc de mieux encadrer cette situation et de répondre à un besoin des propriétaires de chiens, tout en maintenant un environnement sécuritaire pour toutes et tous.

« Nous sommes heureux de participer à ce projet pilote qui découle de nombreuses demandes citoyennes. En effet, les Granbyennes et les Granbyens ont manifesté leur désir de pouvoir promener leur chien dans certains sentiers qui bordent la piste cyclable. Cette période d'essai permettra d'évaluer ce qu'il est possible de mettre en place », mentionne **Julie Bourdon, mairesse de Granby**.

« Sur le terrain, la cohabitation est déjà une réalité sur les pistes cyclables. Ce projet pilote nous permet de l'encadrer clairement, d'observer ce qui fonctionne, corriger ce qui doit l'être afin d'assurer la sécurité et le respect pour tous », souligne **Pascal Russell, maire de Waterloo**.

Voici comment le tout se déploiera au cours de la saison 2026 :

Le projet pilote ciblera des sections précises du réseau du 25 mai au 31 décembre 2026 :

- La MRC de La Haute-Yamaska (CARTHY) autorisera les chiens sur le sentier pédestre en gravier du côté nord de la piste cyclable, de la rue du Nénuphar à l'ouest, jusqu'à la fin du sentier au croisement des pistes en « Y » à proximité du réservoir Lemieux à l'est, ainsi que sur le sentier pédestre asphalté du côté nord de la piste cyclable entre la rue de la Gare jusqu'au pont flottant.
- La Ville de Granby autorisera les chiens uniquement sur les sentiers pédestres asphaltés du côté sud de la piste cyclable du parc Linéaire, de la rue de la Gare jusqu'au sentier de la rue Nénuphar. Pour ce faire, elle procédera à la modification de la signalisation verticale dans le parc Linéaire.

- À Waterloo, le projet pilote s'appliquera à l'ensemble du réseau, dans une approche encadrée et suivie. Une signalisation claire sera installée afin d'indiquer sans ambiguïté les zones où la présence de chiens est permise.

Le projet permettra de mieux comprendre les comportements des usagères et usagers, d'évaluer la qualité de la cohabitation, de mesurer l'acceptabilité sociale et de documenter les impacts réels sur le terrain.

L'information relative au projet pilote, incluant les zones visées et les règles à respecter, est [disponible sur le site du RÉSEAU VÉLO YAMASKA](#).

Ce projet pilote est volontairement limité dans le temps et dans l'espace afin de permettre une évaluation rigoureuse. Aucune décision permanente n'est prise à ce stade.

À l'issue du projet, une analyse sera réalisée afin de déterminer les suites à donner.

Profiter des espaces verts avec un chien

Notons qu'il est déjà possible de se promener avec un chien [dans une dizaine de parcs de la ville](#) de Granby, en les tenant toujours en laisse, sous peine de devoir payer une amende de 500 \$, en plus des frais judiciaires. D'ailleurs, le port de la laisse constitue une norme provinciale.

À ce propos, vous pouvez consulter l'article 29 du règlement 1336-2024 de la Ville de Granby : « Endroits non autorisés aux chiens », pour plus de détails.

– 30 –

Cartes géographiques des zones accessibles aux chiens disponibles sur demandes.

Source:

Virginie THOURET

Coordonnatrice aux communications, MRC de La Haute-Yamaska

450 378-9976, poste 2204

vthouret@haute-yamaska.ca